

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 81	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25
» 2 ^e page (— d° —).....	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La débâcle financière de l'Allemagne. — Des menaces de révolution pèsent sur le Reich. — De l'efficacité de l'opération de la Ruhr. — La « rigidité » de M. Poincaré : c'est un grand facteur de réussite. — Les réponses à la note britannique : la Belgique et la France toujours solidaires.

Le livre sterling a dépassé la valeur de trois millions de marks. Que vaudra-t-elle demain ? Davantage certainement. Ainsi, nous acheminons-nous à pas de géant vers la débâcle financière de l'Allemagne. Cette débâcle financière ne sera que le prélude d'un effondrement général. Effondrement d'abord de la résistance. Effondrement aussi des prétentions inconcevables du Reich. Mais si nous touchons à l'échéance finale, il y a longtemps que celle-ci aurait dû survenir.

Depuis des mois, nous en aurions fini avec notre débiteur, si elle n'avait reçu de Grande-Bretagne toutes sortes d'encouragements. Encouragements plus ou moins officiels, plus ou moins directs. Mais tous encouragements qui eurent pour effet de confirmer l'Allemagne dans la plus fâcheuse illusion.

Illusion qu'il suffirait de quelques mois pour laisser notre patience. Illusion encore qu'elle finirait par provoquer un conflit aigre entre Londres et Paris.

Et la Germanie ne doutait pas qu'elle serait la grande bénéficiaire de ce duel.

Il y a certes à la base de cet espoir de l'Allemagne une aberration psychologique.

Pourtant, quelles ne sont pas les responsabilités de la Grande-Bretagne dans la genèse et le développement de ces folles espérances ?

Jusqu'à quand faudra-t-il rappeler cette vérité : si le Reich ne s'est pas avoué et reconnu vaincu, c'est parce que Londres lui a fourni maintes et maintes raisons de ne pas croire à la réalité de sa défaite ?

Quoi qu'il en soit, l'heure a sonné, semble-t-il, maintenant pour l'Allemagne de « liquider » toutes ces erreurs.

Elle est au fond de l'impasse où l'ont fourvoyée le chancelier Cuno et les magnats de l'industrie. Sans doute a-t-on pu déjà frémissantes fois supposer que le dénouement était proche.

Elle, chaque fois, on a vu le Reich repartir avec une nouvelle ardeur dans sa lutte contre ses vainqueurs. En sera-t-il de même aujourd'hui ?

On pourrait le craindre si la situation n'était pas ce qu'elle est.

Si l'Allemagne est acculée aujourd'hui à la soumission, c'est moins sous l'effet de la contrainte extérieure que sous l'effet de nécessités intérieures.

De fait, le cas du Reich présente, à l'heure actuelle, tous les symptômes de la crise sociale.

Une révolution éclaterait demain dans les rues de Berlin et de grands centres ouvriers d'Outre-Rhin que nous n'en serions pas surpris. Les peuples peuvent, parfois, passer longtemps avant de se soulever contre leurs dirigeants.

Ils peuvent endurer la servitude et l'exploitation, sans se révolter, surtout lorsqu'ils sont disciplinés et « moutonniers » comme les Allemands.

Mais, il est une chose qu'aucun peuple n'a jamais endurée : c'est la faim, ce sont les privations. Or, les Allemands touchent précisément à cette condition : les vivres commencent à faire défaut et les difficultés de se nourrir ne cessent de croître.

A aucun moment, le peuple Allemand n'a connu une situation pareille. Pendant la guerre, la pénurie de vivres fut peut-être plus grande qu'aujourd'hui, mais alors le patriotisme agissait, nourrissant les cœurs à défaut des estomacs.

Mais aujourd'hui il n'en va plus tout à fait de même. Voilà pourquoi on peut s'attendre à du nouveau du côté du Rhin.

Maintenant quelle est l'origine de cette crise sociale qui menace le Reich ?

Nous devons la chercher, sans aucun doute, du côté de la Ruhr.

L'occupation de la Ruhr a eu un double effet : l'un direct, l'autre indirect.

Un effet direct : priver l'industrie allemande de toutes ses matières premières, fer, houille, etc.

Un effet indirect : activer la débâcle financière.

La débâcle financière provient, en effet, de multiples causes, mais qui toutes, en majeure partie, découlent de notre présence dans la Ruhr.

1^o Les dirigeants du Reich ont dépensé sans compter pour entretenir la résistance « spontanée ».

2^o Ils ont sacrifié une grande part de leur réserve en or et de leurs devises étrangères pour se procurer à l'étranger le charbon et les matières premières qui ne sortaient plus de la Ruhr.

Il y a donc bien une corrélation étroite entre l'action franco-belge et la défaite prochaine de l'Allemagne.

Mais cette défaite se présente de telle façon aux yeux du peuple allemand que ce sont ses propres dirigeants qui sont les premiers et les plus grands responsables.

Et ceci nous permet de mieux juger de la valeur des méthodes du gouvernement français : une opération militaire contre le Reich, outre peut-être qu'elle nous aurait conduits sans grand résultat jusqu'à Berlin, aurait soulevé contre nous le peuple allemand en entier.

Au contraire, la procédure adoptée par nos dirigeants a eu pour effet de dresser le peuple allemand contre ses propres chefs.

Contestera-t-on que ceci soit dénué de prix ?

Ainsi, M. Poincaré apparaît comme le grand vainqueur de la défaite allemande.

Que de fois n'a-t-on pas reproché au Président du Conseil Français sa rigidité, son manque de souplesse ?

Et pourtant c'est à cette rigidité, à cette « fermeté et constance » dans les décisions qu'est dû le succès.

Beaucoup, même parmi nos compatriotes, ne se complaisent que dans le changeant et le mobile : de là ce grief, fréquemment formulé, que M. Poincaré ne savait pas s'adapter aux circonstances, se plier aux contingences.

Pourtant, avant de condamner et de décerner le blâme, il est prudent d'attendre que mûrisse la récolte.

Fallait-il que M. Poincaré, pour démontrer sa souplesse, s'émît des manoeuvres de Londres et de leurs répercussions à Berlin ?

Fallait-il qu'il s'irritât des critiques de ces censeurs ou seulement s'arrêât aux misérables plaisanteries d'un Lloyd George qui, lui, s'y connaît en tergiversations et en pirouettes ?

Que non pas !

M. Poincaré a conservé son impassibilité, malgré toutes les doléances, malgré tous les griefs, malgré tous les sarcasmes.

Il s'était assigné un but.

Il l'a poursuivi sans défaillance.

Et aujourd'hui, si le succès n'est pas encore définitivement assuré, le Président du Conseil Français a du moins la satisfaction — et nous tous avec lui, — de le croire très proche.

Sachons l'attendre avec patience, — avec cette patience dont M. Poincaré nous donne un merveilleux exemple depuis qu'il a pris le pouvoir.

Et disons-nous que le temps travaille pour nous, puisque l'Allemagne elle-même précipite sa chute !

Les réponses française et belge à la note britannique ont été remises lundi au Foreign Office.

Encore qu'une absolue discrétion soit observée, en principe, on ne manque pas d'indication à leur sujet. Les journaux belges, en particulier, nous renseignent assez exactement sur ce qui différencie les deux réponses.

Mais, avant tout, il convient de noter que l'accord est et reste complet, entre la Belgique et la France, sur toutes les questions relatives à l'occupation de la Ruhr.

Cet accord était prévu ; l'affirmation renouvelée d'une communauté de volonté n'en a pas moins une réelle signification.

Ainsi, non seulement l'occupation de la Ruhr sera continuée tant que la résistance passive n'aura pas pris fin, mais, même après que l'Allemagne aura cédé, l'occupation sera poursuivie jusqu'à ce que notre débiteur se soit acquitté de ses dettes.

La France ne peut que se féliciter de voir la Belgique maintenir de tels principes.

En revanche, Paris et Bruxelles n'envisagent pas d'une manière tout à fait semblable le problème du règlement général des réparations.

Du côté français, et cela est parfaitement naturel, on se préoccupe surtout de demander au Cabinet britannique quelques éclaircissements, particulièrement au sujet des dettes intérieures.

Nous ne pouvons pas, en effet, renoncer à nos droits tant que nos associés ne nous auront pas donné à ce propos des garanties. Les Belges, au contraire, que la question des dettes intérieures ne touche pas directement, ont pu traiter avec une plus grande liberté d'esprit les propositions anglaises.

Et puis, n'oublions pas que les experts belges ont mis au point tout un ensemble d'études techniques, sur lesquelles MM. Theunis et Jaspar voudraient bien qu'on se prononce tant à Londres qu'à Paris.

Quoi qu'il en soit, un double fait domine la situation : d'une part, la Belgique reste à nos côtés dans notre action contre l'Allemagne défaillante et récalcitrante ; d'autre part, elle s'efforce de rétablir l'Entente entre les Alliés et, en particulier, de concilier les points de vue français et anglais.

Cette ambition est louable et nul ne songera à s'en plaindre !

M. D.

En 1922 les impôts sur le revenu ont produit près de 4 milliards

D'après les chiffres publiés au « Journal Officiel », les rôles émis au titre de l'exercice 1922 pour les impôts sur le revenu ont atteint l'an dernier, 2 milliards 562.989.600 fr. et pendant le premier semestre de l'année en cours 331 millions 612.510 fr., soit au total 2 milliards 894.602.100 francs. Ce total se répartit comme suit sur les divers impôts (en francs) :

Contribution foncière sur la propriété bâtie (en principal), 294.255.800 ; Contributions foncières sur la propriété non bâtie (en principal) 162.654.800 ;

Bénéfices industriels et commerciaux, 830.233.900 ; Bénéfices agricoles, 18.166.200 ; Traitements, salaires, etc., 310.237.200 ; Bénéfices de professions non commerciales, 45.448.100 ;

Impôt général sur le revenu, 1.081.710.100.

Au total ci-dessus, il convient d'ajouter le produit de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, qui s'est élevé en 1922 à 1.017.853.000 fr.

En conséquence, si l'on tient compte des rôles encore à émettre, on constate que l'ensemble des impôts sur le revenu aura donné pour l'exercice 1922, une somme voisine de 4 milliards de francs.

INFORMATIONS

Dans la Ruhr

Un manifeste du Reich contre les Alliés

Le gouvernement et le président de l'empire publient un manifeste dans lequel ils protestent contre le régime établi par les alliés dans la Ruhr et sur le Rhin, régime auquel s'ajoute une crise économique qui va croissant.

« La France, disent-ils, s'oppose à toute solution de la question des réparations qui donnerait uniquement à l'Allemagne les moyens de vivre. »

Les réactionnaires s'armeraient-ils
On mande de Cologne au « Vorwaerts », que la police a arrêté une vingtaine d'individus appartenant à des organisations secrètes de droite.

Des perquisitions opérées au domicile de plusieurs de ces personnes ont permis de découvrir plus de 250 kilos de dynamite emballés en partie dans de petites caisses de bois portant cette mention : « Chocolat et pralines ».

On suppose que cette dynamite provient d'un vol commis, il y a quelque temps dans une fabrique de dynamite de Cologne.

Le commerce des devises redeviendrait libre

« La Gazette Générale de l'Allemagne » dit apprendre de source sûre que la liberté sera rendue incessamment au commerce des devises et que la Reichsbank renonce à fixer des cours officiels forcés comme cela s'est fait pendant trois semaines.

Au cours des échanges de vues entre les parties intéressées deux tendances s'affrontaient : l'une préconisant la saisie jusqu'à concurrence de 90 p. 100 des devises provenant des exportations, l'autre demandant le retour à la liberté complète des transactions sur les devises. Cette dernière l'a emporté.

La baisse du mark

Les tarifs postaux télégraphiques et téléphoniques seront de nouveau élevés à partir du 1^{er} septembre. Des échanges de vues ont eu lieu au ministère des postes afin d'arriver à un système de taxation adaptable plus rapidement à la dévalorisation du mark.

Le déficit des postes, qui était de 5.900 milliards le mois dernier, atteint à présent 30.000 milliards.

Dans la zone belge

La « Dernière Heure » publie une dépêche de Verviers disant que, depuis le 27 courant, à minuit, des otages sont placés au départ dans le train qui assure le service Aux-Central-Munnen Gradbach-Neuss-Créfeld-Aix-Nord.

Il s'agit du train desservant une gare où il y a un otage par deux voitures. Il est interdit à ces otages de quitter le train dans lequel ils ont pris place, et ils sont confiés à la garde du personnel du train.

La paix de Lausanne

M. Jordanski représentant des Soviets, en Italie, a été autorisé à signer, à Rome, la convention des Détroits qu'il devait primitivement signer à Constantinople.

La Turquie démobilisée

Des ordres de démobilisation auraient été donnés pour ne maintenir que trois classes sous les drapeaux.

Les rapports se tendent de nouveau entre Rome et Belgrade
Suivant une information de Belgrade aux journaux hongrois, la tension entre l'Italie et la Yougoslavie serait de nouveau inquiétante, depuis l'échec de conversations italo-yougoslaves à Rome au sujet de Fiume.

Ce que la Russie voudrait selon M. Rakowski
Au cours d'une interview qu'il a accordée avant son départ pour Londres au correspondant du « Daily Express » à Moscou, M. Rakowski a déclaré que le plus grand désir du gouvernement des soviets était de placer les relations anglo-russes sur une base économique et politique des plus stables.

Le fait que le gouvernement soviétique s'est déclaré récemment prêt à signer la convention des Détroits est d'une grande importance politique pour l'Angleterre et il prouve, une fois de plus, que la Russie désire vivre en paix et coopérer avec les autres pays, particulièrement avec la Grande-Bretagne.

Les Soviets et le Japon

Le délégué soviétique à Tokio, M. Joffe, a déclaré aux représentants de la presse qu'avant de commencer les négociations avec le Japon, le gouvernement des Soviets pose comme conditions essentielles l'évacuation de la partie septentrionale de l'île de Sakhaline et la reconnaissance par le Japon du gouvernement soviétique.

Les élections en Hollande

Les élections en Hollande, qui ont eu lieu pour la première fois selon le système de la représentation proportionnelle, ont donné les résultats suivants :

Sont élus : Catholiques, 16 ; protestants orthodoxes, 8 ; chrétiens historiques, 7 ; socialistes, 11 ; mem-

bres de la Ligue libérale, 5 ; libéraux démocrates, 3.

La Chambre précédente comptait 2 catholiques, 14 protestants orthodoxes, 7 chrétiens historiques, 3 socialistes, 5 membres de la Ligue libérale, 4 libéraux démocrates.

Les élections de M. Marty annulées par le Conseil d'Etat

On sait que le communiste André Marty, dont on persiste à nier qu'il soit venu hier à l'Hôtel-de-Ville, avait introduit un recours au Conseil d'Etat contre les différents arrêtés du conseil de préfecture, annulant les élections le nommant conseiller municipal de Paris dans les quartiers de Charonne et de la Santé, ainsi que des communes d'Arcueil et d'Aubervilliers.

Le Conseil d'Etat statuant sur ce recours et considérant que Marty ne produit aucun moyen à l'appui de sa requête, laquelle ne satisfait donc pas aux prescriptions de l'article premier du décret du 22 juillet 1906, la déclare irrecevable et la rejette.

Les raffineries de pétrole produisent trop en Amérique

La proposition de fermer pendant le mois d'août toutes les raffineries de pétrole du centre du continent américain dans le but de réduire le surplus actuel d'essence et de pétrole brut, a été approuvée par le groupe des représentants des raffineries de l'Ouest et des associations pétrolières américaines.

Une vingtaine de raffineries auraient accepté cette proposition.

UNE CROISIÈRE COMMERCIALE

Le premier Navire-Exposition Français

Sous le patronage du Président du Conseil, de tous les membres du Gouvernement, du Ministère du Commerce et de la Direction des Expositions, ainsi que de toutes les grandes Associations Economiques, Comité Français des Expositions à l'Étranger, Confédération de la Production Française, Comité du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 57 Chambres de Commerce, etc..., un Comité s'est constitué pour l'organisation d'une Croisière Commerciale de sept mois, dans tous les ports de l'Amérique du Sud, véritable Exposition Flottante des produits Français.

Le navire, fourni gracieusement par le Sous-Secrétariat de la Marine Marchande, est un superbe cargo Mixte, de 136 mètres de long, sur 16 m. 50, jaugeant 12.000 tonnes et pouvant aborder néanmoins à quai dans tous les grands ports visités. Mis en état de bonne navigabilité dans le port de Dunkerque, il vient de se rendre à Rouen, où l'on va commencer immédiatement les travaux d'aménagement des Stands.

Pour tous renseignements concernant cette Croisière, s'adresser à la « Fédération du Petit Armement », 161, rue Montmartre, à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

BEAUX RÉSULTATS !

Par ces temps de lourdes chaleurs, il est des spécialistes qui s'amuse à éprouver les comptes de l'Etat et de marquer d'un point noir les opérations plutôt mauvaises, réalisées par les diverses administrations.

Les points noirs sont nombreux si nous en croyons le « Réveil Economique » au moins en ce qui concerne l'administration de la marine.

Pendant la guerre, l'Etat a créé une flotte complète. L'expérience a abouti, ainsi que M. Lehoucq, député, l'établit, à un bilan désastreux.

Achat et construction de navires : 1.522 millions. Exploitation : 476 millions. Total : 1.998 millions.

Mais cette flotte a été liquidée : et c'est ici que l'affaire apparaît dans toute sa beauté.

Le produit de la liquidation de la flotte construite par l'Etat s'élève à 190 millions. Le calcul est facile à faire : le déficit atteint 1 milliard 808 millions. C'est pour rien : voilà près de 2 milliards perdus, engloutis.

Une fois de plus, on voit que l'Etat a fait une mauvaise opération : mais ce sont les contribuables qui la soldent.

Juste, en ce moment, les feuilles d'impôt arrivent, et si l'on constate que les arbres laissent tomber sur le sol des feuilles légères, desséchées, brûlées par le soleil, par contre, les feuilles envoyées par le percepteur sont lourdes, un peu plus lourdes même que celles de l'an passé.

La température n'influe en rien sur ces feuilles-là. La sécheresse ne les touche pas : en l'espèce, c'est le portemonnaie du contribuable qui est touché.

Il faut bien payer les malfaçons, combler les déficits. Mais, entre nous, il paraît que cette année la majoration ne sera pas aussi forte que certains le croyaient.

Ce serait en prévision des élections prochaines que les percepteurs auraient reçu comme instruction ne pas forcer la note.

Les élections terminées, ils seront toujours à temps de mettre une rallonge aux feuilles de l'année prochaine.

A ce moment-là, on paiera les bateaux qui ont coûté des milliards à construire et qui n'ont été revendus qu'un prix infime.

Le contribuable est certain qu'il ne perdra rien pour attendre !

LOUIS BONNET.

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS

Par arrêté préfectoral, sont nommés instituteurs et institutrices titulaires :
M. Lherm, de Mayrinbac-Lentour à Soussceyrac (direction d'école).
Mme Lherm, de Mayrinbac à Soussceyrac (adjointe à l'école de garçons).
M. Longaygue, de Bagnac à Mayrinbac-Lentour.

M. Longaygue, de Bagnac à Mayrinbac-Lentour.
M. Saint-Marty, de Figeac (adjoint) à Bagnac (adjoint).
Mme Barrès, de Soussceyrac (adjointe) à Soussceyrac (direction).
Mlle Bissalette, de Lentillac-Latouille à Soussceyrac.

Mlle Maury, de Payrac à Gourdon.
M. Barrès, de St-Cyprien à Lhopitalet.
M. Borregon, de Cours à St-Cyprien.
M. Als, de Touzac à Vire.
M. Basile, de Belmont-St-Foi à Touzac.

Mlle Guillion, de Figeac (adjointe) à l'école maternelle à Figeac (directrice de l'école maternelle).
Mme Lemozy, d'Assier à Figeac (adjointe à l'école maternelle).
Mme Poujade, d'Issepts à Assier.

Mlle Bladanet, de Artix (Sénaillac) à Issepts.
M. Grimal, d'Orniac à Cabrerets.
Mme Grimal, d'Orniac à Cabrerets.
M. Magot, de Molières à Orniac.
M. Als, de Molières à Orniac.

Mme Claval, d'Albiac à Molières.
Mme Sadoul, de Valrouët à Lacapelle (Cahors).
Mme Gousseland, institutrice de la Charante à Valrouët.

M. Nadal, de Douelle (adjoint) à Douelle (direction).
M. Mirabel, de Cremps à Douelle.
Mlle Bouysy, de Jambusse à Cremps.
M. Borie, de Lamagdeleine à Larroque-des-Arcs.

M. Verbié, de Bagnac (adjoint) à Lissac et Mourat.
M. Bordes, de Lœbard à Nozac.
M. Besse, de Montgesty à Lœbard.
M. Salnier, détaché à l'école normale, à Montgesty.

Mme Mirabel, de Cremps à Pannac.
M. Lacombe, de l'Hôpital-Saint-Jean à Pinsac.
M. Laverdel, de Saint-Jean-Lagreste à l'Hôpital-Saint-Jean.

M. Nozières, de Livernon à Figeac (adjoint).
Mlle Marty, de Camboulit à St-Pierre-Tortac.

Mlle Bonnet, de Saint-Paul-de-Vern à Camboulit.
Mlle Bex, de Figeac à St-Paul-de-Vern.
Mme Breil, de Murel (Martel) à Gluges.
Mlle Duheil, institutrice en congé, à Murel (Martel).

Mlle Dieuaide, de St-Palavy à Miers.
M. Bos, de Sainte-Colombe à Lunan.
Mme Chaston, de Mas-de-Noyer à Lunan.
M. Bouysset, de Montfaucou à Vizac.
Mlle Maniol, de Labastide-du-Haut-Mont à Saint-Cirgues.

M. Galérie, de Saint-Céré à Saint-Jean-Lagreste.
Mme Vaisiis, institutrice de l'Aveyron à Albiac.
Mme Coldefy, d'Espédaillac à Lavergne.

M. Roques, de Reyrevignes à Livernon.
Mlle Soullignac, de Montlauzun à Cours.
Mlle Barthélémy, de Belmont-St-Foy à Cénac (Albas).

Mlle Calvy, de Saignes à Belmont-St-Foy.
Mme Terrié, de Camy (Payrac) à Payrac (direction).
Mlle Vallette, de Cabrerets à Camy (Payrac).

Par arrêté de M. l'inspecteur d'Académie, ont été délégués provisoirement et jusqu'à nouvel ordre :

M. Hug, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Bagnac (adjoint).
M. Lagarrigue, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Sabadel.
M. Carrayrou, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Sainte-Colombe.
M. Bramarigues, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Linac.
M. Dalard, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Faycelles.
M. Montéil, élève-maître sortant de l'Ecole normale, à Prudhomat.

Mlle Delprat, de Méjanassère à Saignes.
Mlle Courrière, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Bagnac (adjointe).
Mlle Bataille, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Jambusse (Sailac).
Mlle Rollès, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Artix (Sénflac).
Mlle Carnoy, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Montlauzun.
Mlle Levade, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Méjanassère.
Mlle Gargues, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Crayssac (St-Laurent les Tours).

Mlle Abrie, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Bessonies.
Mlle Frayssenge, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Labastide-du-Haut-Mont.
Mlle Roconnières, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Frégéac (Sousceyrac).
Mlle Mayaud, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Saint-Palavy.
Mlle Lacaze, élève-maitresse sortant de l'Ecole normale, à Lentillac-Latuille.

Enregistrement

M. Périer, receveur de l'enregistrement de 3^e classe à Souillac, est nommé receveur de 2^e classe à Bernay (Eure).

M. Julien, receveur de 3^e classe à Bretenoux est nommé receveur de 2^e classe à Sigean (Aude).

Postes et Télégraphes

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote Mlle Henriette-Thérèse Girma, est nommée dame employée des Postes au Bureau Central téléphonique de Paris.

Nos félicitations.

Inspection primaire

M. Martin, professeur de 5^e classe à l'Ecole primaire supérieure de Moulins, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, est nommé inspecteur primaire à Figeac.

Ecole Primaire Supérieure

Voici les résultats des examens et concours :

1^o Brevet élémentaire. — Recus : les élèves Lafon, Lala, Derrau.
2^o Concours d'école normale d'instituteurs. — Recus : Tulet, à Cahors; admissible : Lafon, à Toulouse.

Association d'anciens élèves

Une association d'anciens élèves est constituée, avec, comme bureau provisoire :

Président : Carrié, employé des contributions indirectes.

Vice-présidents : Bureau, charpentier, et Salamagne, employé de commerce.

Trésoriers : Grèzes, industriel et Aubrit, élève-maître.

Secrétaires : Rigal, élève à l'E. P. S. et Cayrac, élève-maître.

Ligne Cahors-Moissac

M. de Monzie, sénateur, vient de recevoir de M. le Ministre des Travaux publics la lettre suivante :

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu me demander des renseignements au sujet des crédits ouverts pour les travaux de la ligne de Cahors à Moissac.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le montant des crédits ouverts en 1923 pour l'ensemble de la ligne s'élève à 5.800.000 francs dont 3.500.000 pour le département du Lot et 2.300.000 francs pour le département de Tarn-et-Garonne.

Agréez, etc., etc..

P. T. T.

M. Lacaze, facteur-receveur à Anglars-Nozac est nommé à Biars.

A NETTOYER

On n'a pas encore débarrassé la rue Martin-Baudel des tas d'immondices qui y sont entassés.

Il ne fait pas une température qui permette de supporter encore longtemps ces dépôts malodorants.

Il suffirait, au surplus, d'une corvée pour mettre le tout en état.

Mais il paraît que cette corvée de nettoyage ne se fait qu'une fois l'an.

Si l'année n'est pas encore écoulée depuis la dernière corvée de nettoyage, il faut donc attendre.

L. B.

Hyménée

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Jeanne Manhiabal, la gracieuse fille du sympathique directeur de l'hôpital-hospice avec M. Jacques Fos, Géomètre au Cadastre à Gennevilliers (Seine).

Aux futurs époux, nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Incendie

Un incendie s'est produit dans une maison de vignes située dans la Combe du Paysan, près de Cahors, et appartenant à M. Théron, propriétaire.

La maison a été complètement détruite.

Une maison d'habitation, appartenant à M. Hugon, propriétaire à St-Paul, a été complètement détruite par un incendie, dont les causes sont accidentelles.

De l'édifice il ne reste que les quatre murs lézardés. Le malheureux propriétaire n'a pu rien sauver par suite de la violence du vent et du manque d'eau, qui ont rendu inefficaces les secours organisés aussitôt.

Obsèques

Samedi ont été célébrées à Cahors les obsèques de M. Adolphe Carriol, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées en retraite, décédé à l'âge de 72 ans.

M. Carriol laisse le souvenir d'un homme bienveillant, sympathique; il est vraiment regretté par ses collègues et tous ceux qui l'ont connu.

Nous adressons à Mme Carriol, à son fils à la famille nos bien sincères condoléances.

Lundi soir, à 5 heures ont été célébrées les obsèques de M. Estournel, garde de navigation à l'écluse de St-Georges, décédé après une longue et douloureuse maladie.

M. Estournel dont les services étaient si appréciés par ses chefs et son urbanité par tous ceux qui le connaissaient était un travailleur consciencieux et dévoué.

Nous adressons à Mme M. Estournel, nos sincères condoléances.

Culture des tabacs

Avi de paiement

MM. les Planteurs de la Commune de Cahors ayant bénéficié de la prime de 10 fr. (bonne présentation), sont invités à se présenter à la caisse du payeur, 8 bis, avenue de la Gare, les vendredis 3 août et samedi, 4 août, de 9 heures à 4 heures, pour y toucher l'allocation supplémentaire leur revenant pour la récolte de 1922.

Le nombre des mutilés

On sait que déjà une fois le Conseil d'administration du Bureau international du travail, saisi des vœux des grandes Associations de mutilés, avait réuni une Commission d'experts pour examiner les questions intéressant les mutilés.

Dans une première réunion, le problème de la prothèse et de la rééducation professionnelle avait été étudié. Une seconde réunion d'experts s'ouvrira mardi prochain, à Genève au siège du bureau international du travail. A son ordre du jour figure l'étude du problème du placement des mutilés.

Il résulte de récentes statistiques que le total des mutilés de guerre atteint ou dépasse le chiffre de 10 millions, parmi lesquels on compte 8 millions de travailleurs salariés qui, malgré le taux de leur pension, se trouvent à des degrés différents dans la nécessité de chercher du travail.

Fatale imprudence

Un jeune enfant de 10 ans, le jeune Hervé Tréoux, demeurant aux Arques avec sa mère, descendait à une très vive allure une côte en la cets, sur une bicyclette qu'il possédait depuis trois semaines seulement et dont les freins fonctionnaient mal. A un virage, cependant peu prononcé, il arriva tête baissée sur un camion appartenant à M. Rémy Lasfargues, mécanicien aux Arques, qui venait de Castelnaud, par Lherm.

Le malheureux enfant vint buter contre le radiateur du camion qui ne marchait qu'à huit kilomètres à l'heure.

Il fut relevé inanimé. Des soins lui furent prodigués aussitôt par des voisins et un docteur de Catus, appelé en toute hâte, mais son état grave nécessita son transport à l'hôpital de Cahors où un examen radiographique dévoila deux fractures au fémur, deux coupures à la rotule, une fracture au tibia gauche et une fracture au pied droit.

Une intervention chirurgicale a été nécessaire. L'état du jeune homme imprudent, quoique grave, n'inspire pas d'inquiétudes.

Un naif

La Banque de France de Lyon recevait la visite d'un nommé Giovanni Mondini, qui présentait à l'encaissement un faux chèque de 75.000 fr., tiré par une banque américaine. Renseignements pris, Mondini, citoyen milanais, arrivait de Saragosse, où il s'était abouché avec des inconnus qui, en échange d'une somme dont il lui avait remis le chèque, ainsi que le récépissé et la clef d'une malle soignée en consigne à la gare de Perache.

Mondini, à qui il restait en poche 50 pesetas, a repris le train pour Milan.

Plainte

La dame C., âgée de 84 ans, demeurant rue Ste-Barbe a porté plainte contre une de ces voisines la dame V... qui lui aurait donné une gifflée. Une enquête a été ouverte par la police.

Une exposition nationale des métiers va s'ouvrir à Paris

La première exposition nationale des métiers s'ouvrira le 4 août, au Champ-de-Mars, à Paris, sous le patronage du président de la République, du président du Conseil, du ministre du travail, du ministre du commerce, du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique et de M. Clémentel, ancien ministre, président d'honneur de l'Artisanat français.

Tous les artisans, autrement dit tous les petits patrons, leurs compagnons, leurs apprentis, c'est-à-dire tous ceux qui transforment ou aident

à transformer la matière première en matière ouvrée, ou qui travaillent à en prolonger l'usage, sont invités à établir et exposer leur chef-d'œuvre professionnel, en vue d'obtenir une récompense digne d'eux.

Cette exposition, qui aura une répercussion mondiale et montrera que le travail de nos artisans n'a pas dégénéré, est organisée par la Confédération nationale de l'artisanat français et l'Association des petits fabricants et inventeurs français.

La présence des exposants ne sera pas exigée.

L'Alsace et la Lorraine, les régions bordelaise et lyonnaise, notamment, ont annoncé d'ores et déjà de beaux envois.

Arrestation

Un vol d'une somme de 650 francs a été commis à Luzech.

Les soupçons se portent sur un individu qui, signalé aux brigades de gendarmerie, a été arrêté à St-Céré.

Fouillé, on a trouvé sur lui une somme égale à celle qui a été volée.

Il a été écroué.

Les emplois réservés aux victimes de la guerre

D'après un décret récent définissant les conditions d'application de la loi du 30 janvier 1923, sur les emplois réservés aux victimes de la guerre, les bénéficiaires de cette loi sont par ordre de :

1. Les réformés de guerre anciens combattants.
2. Les réformés de guerre non combattants.
3. Les veuves de guerre.
4. Les orphelins.
5. Les victimes civiles de la guerre.

Le régime des permissions militaires

La France-Militaire a démenté récemment, dans un fouillis de textes souvent contradictoires, les dispositions suivantes, qui constituent actuellement le régime des permissions :

Droit des hommes des classes 1922-1923. — Les militaires appelés des classes 1922 et 1923 et les engagés volontaires marchant avec ces classes ont droit pendant leurs dix-huit premiers mois de service à vingt-cinq jours de permission.

Les chefs de corps ou de service peuvent porter ce chiffre à trente-cinq pour reconnaître la bonne manière de servir de leurs subordonnés (article 45 de la loi du 1^{er} avril 1923).

Cette permission facultative peut être accordée en une ou plusieurs fois.

Droits des hommes des classes 1920 et 1921. — Les sursitaires des classes 1920 et 1921 et, s'il y a lieu, les engagés volontaires marchant avec ces classes ont droit à quarante jours de permission par an pendant leurs deux premières années de service.

Les militaires français ou indigènes appartenant à l'armée métropolitaine qui contractent un engagement d'au moins un an ont droit, lors de la signature de l'acte de rengagement, à une permission supplémentaire de quinze jours pour un rengagement d'un an et de trente jours pour un rengagement d'au moins dix-huit mois.

Observations. — Les dimanches et jours fériés ne sont pas compris dans les droits des militaires appelés ou engagés pendant le temps de service légal.

Les punitions graves, au moins huit jours de prison, exposent les intéressés à se voir privés de permissions.

Les hommes exerçant la profession d'agriculteur peuvent, de préférence aux autres, obtenir leurs permissions au moment des travaux des champs.

Ecole des Infirmières de l'Assistance Publique

Le concours annuel en vue du recrutement des élèves de l'Ecole des infirmières de l'Assistance publique aura lieu le 2 octobre 1923, à 13 heures, à l'hospice de la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, à Paris.

Cette Ecole est destinée à former des infirmières pour les hôpitaux et hospices de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

Le traitement de début, après deux années d'études, est, pour les agents non logés, de 4.850 francs, auxquels s'ajoutent l'indemnité de vie chère, actuellement de 730 francs, et une indemnité de résidence fixée à 1.200 francs pour la région parisienne.

Il est à noter que pendant la durée des études, les élèves sont nourries, logées, chauffées, éclairées et blanchies. Elles reçoivent une allocation annuelle de 600 francs.

Les candidates doivent être de nationalité française, célibataires âgées de dix-neuf ans au moins et de vingt-six ans au plus au 1^{er} janvier de l'année de l'examen. Des dispenses d'âge peuvent être accordées exceptionnellement.

Il est délivré aux élèves infirmières qui ont subi avec succès l'examen de fin d'études et qui ont accompli les cinq années faisant l'objet de l'engagement, un brevet d'infirmière de l'Administration générale de l'Assistance publique à Paris.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser : Soit à la surveillante générale de l'Ecole des infirmières, à la Salpêtrière, 47, boulevard de l'Hôpital, Paris (13^e);

Soit au chef du service du personnel, à l'Assistance publique, 3, avenue Victoria, Paris (4^e). (Communiqué).

Société des Etudes du Lot

Séance du 9 juillet 1923

Présidence de M. GRANGIÉ

Présents : MM. Albe, Bonnefous, Bergon, Billières, Combes, Daynard, Gaignebet, Guilhamon, Gobé, Grangié, Fourastié, Lorphelin, Rames, de Roaldès, St-Marty et Teyssonnières.

Le procès-verbal de la dernière réunion, présenté par M. Bergon, est adopté.

Sont élus, à l'unanimité, membres de la Société : MM. Becmeur, professeur au Lycée Gambetta; Baume, conservateur du Musée; Carlin, conseiller d'arrondissement et Charles Rossignol de la Tour.

Sont présentés :

Comme membre résident, par MM. Teyssonnières et Grangié, M. Darolle, co-directeur du Journal du Lot; comme membre correspondant, par MM. Grangié et Nicolai, M. Charles Bruel, président de la Chambre de commerce du Lot, à Souillac.

M. Guilhamon, secrétaire général, signale dans les ouvrages reçus depuis la précédente séance :

1^o une poésie de M. l'abbé Jules Cubaynes, de St-Hilaire-Lalbenque, qui a obtenu une première aux Jeux floraux de 1923;

2^o une note sur le travail de M. Ludovic de Valon, en cours de publication dans nos bulletins (Société de Tulle — 2^o livraison 1923);

3^o plusieurs articles d'un vif intérêt sur le tricennaire de Pascal (Bulletin historique de l'Auvergne);

4^o un article sur Charles de Freycinet, qui fut élève de notre lycée (Bulletin de la Société Ariégeoise).

M. Grangié, président, fait connaître que les fêtes du Puy-d'Issou auront lieu le 29 juillet 1923 et que la ville de Vayrac compte leur donner un vil éclat. Il signale dans l'Illustration du 7 juillet une étude sur les sources, dans lequel il est longuement question des recherches et des découvertes de notre confrère M. Armand Viré, professeur au Muséum.

M. le chanoine Albe dépose :

1^o de la part de l'auteur, un exemplaire du livre « Sainte-Fleur de l'Hôpital-Beaulieu » par M. l'abbé Amadiou;

2^o de la part de M. Armand Viré, les rapports 68 et 72 de la Commission des enceintes préhistoriques et fortifications antihistoriques de la Société préhistorique Française. Le premier de ces rapports, présenté par M. Viré, se rapporte au Lot; c'est un supplément important à l'inventaire bibliographique des Encintes du Lot au sujet d'Uxellodunum.

Le second rapport a trait au Tarn-et-Garonne. Rédigé par M. de Moméja il fait mention de nombreux ouvrages concernant des communes qui faisaient partie de la province du Quercy, mais ont été détachées du département du Lot.

La Société des Etudes envoie à MM. l'abbé Amadiou et Armand Viré, ses félicitations et ses remerciements.

M. Billières donne quelques renseignements supplémentaires sur les fouilles de la Banque de France. Les objets récemment découverts prouvent que le four ne produisait pas seulement des briques et d'élegants antifix, mais de la poterie d'art. A signaler parmi les trouvailles, une lampe, quelques monnaies et un os travaillé.

M. Daynard donne à propos des sépultures barbares mises à jour par les travaux de la ligne de Cahors à Moissac et dont il a été parlé dans deux séances précédentes, une très intéressante note de renseignements tirés du magistral ouvrage de M. Barrière-Flavy :

« Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule » (1901). Cette note sera insérée au bulletin à la suite du présent procès-verbal.

M. Fourastié, de la part de M. l'abbé Foissac, dépose sur le bureau de la Société les documents suivants envoyés par M. Tauleffer et que l'on croyait égarés :

1^o une étude sur la « Confrérie des marchands de Castelnaud-de-Vaux », dont M. Albe a précédemment rendu compte à la Société;

2^o le cahier des doléances de la communauté de Bagat, 8 mars 1789; ces doléances sont identiques à celles de la communauté de Lasbouyges déjà publiées;

3^o quatre monnaies anciennes, au sujet desquelles une note est annexée au présent procès-verbal.

Le Président est chargé d'informer M. l'abbé Tauleffer que les documents qu'il avait réclamés sont à sa disposition et de le remercier de nouveau de sa triple communication.

M. Saint-Marty donne lecture d'une protestation du Tribunal Civil de Cahors, en date du 29 Brumaire an V. Le Tribunal menace de se mettre en grève si on ne rétablit pas l'indemnité en blé qu'on lui a supprimée. Dans une autre séance, il se plaint amèrement d'être privé de bois et s'écrie : « Du feu, du feu, sans quoi la justice se gèle ! »

Le même membre lit une intéressante et pittoresque étude sur l'Imprimerie à Cahors de 1789 à 1815; patrons et ouvriers y apparaissent tour à tour prospères ou gênés, souriants ou grondés, dans le cadre du Cahors de la Révolution et de l'Empire.

Note sur les médailles présentées par M. l'abbé Tauleffer

Il résulte des recherches faites par M. Fourastié de concert avec M. Grangié :

- 1^o Que la pièce dont le revers porte un poisson, pièce plus épaisse et moins large que les autres, semble à l'effigie d'Henri d'Albret, dauphin de Navarre; elle paraît identique à celle qui figure, avec cette identification au n^o 324 de la planche 6 du manuel Roret de numismatique;
- 2^o que les 3 autres pièces, dont une

coupée en deux, ont été émises au 13^o ou 14^o siècle pour le compte des Evêques de Cahors (une peut-être pour la ville, car il semble que l'on peut lire *civitas calvac* et non plus *Episcopus Caturcensis*). Ces monnaies sont, autant qu'on peut en juger, semblables à celles des figures 1 à 3 de la planche 2 du tome 1^{er} du traité des « Monnaies des Prélats et Barons de France », de Tobiesen-Dubby (1715).

Les 3 dernières monnaies sont de billon; la première pourrait être d'argent. Il y aurait intérêt à ce que M. l'abbé Tauleffer, à la connaissance duquel ces renseignements qui précèdent ont été portés, fit examiner ces monnaies par un numismate exercé.

Notes sur les sépultures de St-Martial par M. DAYMARD

A propos des sépultures barbares, mises à jour par les travaux de la ligne Cahors-Moissac et dont il a été parlé dans deux séances précédentes, M. Daynard donne les renseignements généraux suivants, puisés dans l'ouvrage magistral de Barrière-Flavy : Les arts industriels chez les peuples barbares de la Gaule (1901).

Les sépultures en terre libre sont les plus anciennes. Elles sont du 5^e et du commencement du 6^e siècle et elles contiennent généralement un riche mobilier funéraire.

Cela résulte des constatations suivantes :

Dans les terrains plats, ces sépultures sont situées vers le centre des cimetières. Dans les cimetières poly-couches, placés sur les pentes des collines, les tombes supérieures, qui étant nécessairement les plus anciennes, se trouvent être les plus riches, et presque invariablement pratiquées en terre libre. A la suite, ou autour de celles-ci s'ajoutent par rangées ou rayonnement les inhumations postérieures, où le mobilier funéraire s'appauvrit et qui, en suivant toujours la même progression, sont successivement formées de blocs de pierres, de parois de dalles, lesquelles se développent graduellement, pour aboutir à l'angle ou tombe monolith.

On fait la même constatation dans les cas assez fréquents de cimetières où les couches de sépultures sont superposées.

Ces nécropoles présentent trois couches : les inhumations inférieures, faites en terre libre, ou dans des bières de bois; la couche intermédiaire, qui comprend des tombes le plus fréquemment formées de pierres brutes posées de champ; enfin, les sépultures supérieures pratiquées dans des auges, le plus souvent violées. Ces dernières sont attribuées au 6^e et 7^e siècles comme période de diffusion.

Les défunts étaient ordinairement posés sur le dos et les bras posés horizontalement, le long du corps. La coutume chrétienne plaça les mains en croix sur la poitrine. Les sépultures ou cette position est signalée ont pu être attribuées aux 9^e, 10^e et 11^e siècles.

Exposition canine du 3 août 1923

L'exposition canine du 3 août s'annonce comme devant être une manifestation cynophile d'une grande importance. Comme nous l'avons déjà annoncé dans les colonnes de notre journal cette exposition aura lieu sous le patronage de la Société Canine du Sud-Ouest et de la Société Canine Centrale de Paris. Tous les juges sans exception font partie des jurys qualifiés des grandes expositions de France. MM. Senac-Lagrange, Delage, Girard, Burgues et Bousquet sont connus de tous nos grands éleveurs qui ont déjà soumis leurs chiens à leur verdict et apprécié leurs connaissances approfondies de la race canine. Les chasseurs et les amateurs de chiens seront certainement heureux d'apprendre cette bonne nouvelle et s'empêcheront d'apporter leurs jolis élèves.

Les prix décernés auront en plus de leur valeur intrinsèque celle d'être des prix officiels. Un chien ayant obtenu un premier ou un deuxième prix pourra avec un certificat spécialement délivré par le juge et quelques autres formalités peu compliquées, être inscrit au L. O. F. et être ainsi classé parmi les chiens de pur sang capables de faire des étalons ou des licées.

Pendant l'exposition et la veille au soir même, les trompes de chasse de la Société des Virtuoses de Toulouse, qui ont obtenu le 1^{er} prix international de Paris, se feront entendre. Ceux qui ont déjà eu la chance d'entendre les sonneurs de cette société, doivent se souvenir de l'harmonie grandiose et du charme qu'ils savent produire avec leurs instruments.

Les chiens confortablement installés à l'ombre des marronniers des allées Fénelon n'auront pas à souffrir de la chaleur de notre soleil d'août et seront soignés et désaltérés sur la demande des propriétaires. Ces derniers pourront faire inscrire leurs élèves jusqu'au matin même de l'exposition à 19 heures. Les cartes pourront être retirées à l'entrée.

La spéculation illicite et la vente des fonds de commerce

A pas oublié les conditions quelque peu troublées dans lesquelles fut votée la loi abrogeant la spéculation illicite. Nombre de parlementaires expliquèrent après coup qu'ils avaient voté un texte qu'ils n'avaient pas compris. Cela explique la clarté de ce texte, et laisse deviner les embarras et difficultés qui ne devaient pas manquer de se produire.

Et de fait ces derniers se produisirent. La loi d'octobre 1922 sur la spéculation illicite abrogeait la loi du 20 avril 1916. Cette dernière possédait un certain article 10 dont le

texte était si ambigu que l'on pouvait lui prêter des interprétations diverses. Notamment pour la vente des fonds de commerce. Et la question se posait à l'esprit de législateurs inquiets : Oui ou non la spéculation illicite existe-t-elle dans la vente des fonds de commerce, et l'article 10 de la loi de 1916 s'applique-t-il à ces ventes ?

Lors de la discussion de la loi d'octobre 1922 qui devait modifier celle de 1916, MM. Rollin, Raynaldy, Puech, et le garde des Sceaux lui-même proclamèrent que l'article 10 ne devait pas s'appliquer à la vente des fonds de commerce. Ils le proclamèrent. Mais ils ne firent pas sanctionner leur proclamation par un vote.

Grave erreur, car le Parquet ne devait point suivre les législateurs et le garde des Sceaux dans leurs interprétations. Il devait même les infirmer.

En effet, un arrêt en date du 3 juin 1923 de la Chambre criminelle de la Cour de Cassation, reconnaissait possible l'application de l'article 10 à la vente des fonds de commerce. Et dans les considérants de l'arrêt, les conseillers faisaient bon marché des intentions des législateurs.

En présence de cet arrêt de la Cour, M. René Lafarge et plusieurs députés viennent de déposer une proposition de loi destinée à compléter l'article 1^{er} de la loi du 29 octobre 1922. Cette proposition additionnelle est ainsi conçue : « L'article 10 de la loi du 20 avril 1916 prorogé par la loi du 23 octobre 1922 n'est pas applicable aux ventes de fonds de commerce. »

Ecole d'Agriculture et de Laiterie d'Aurillac (Cantal)

Les examens d'admission et les concours pour les laisseries, à l'Ecole d'Agriculture et de Laiterie d'Aurillac, auront lieu, cette année, le lundi 1^{er} octobre, au siège de l'Ecole.

Les candidats qui ne demandent pas de bourse et qui possèdent le Certificat d'études primaires sont dispensés du concours.

Des places sont réservées et des bourses spéciales sont attribuées, par le Ministère de l'Agriculture, aux pupilles de la Nation.

Le programme de l'Ecole, ainsi que tous renseignements, seront envoyés aux personnes qui en feront la demande à M. Mathieu, Directeur à Aurillac (Cantal).

Arrondissement de Cahors

Laburgade

Succès scolaire. — Au dernier examen du certificat d'études qui a eu lieu à Labenque le 27 juillet, notre école mixte présentait 2 candidats. Tous deux ont été reçus. Ce sont : Calvet Germain (mention très-bien) et Calvet Boyer (mention bien). Nos félicitations aux lauréats et à leur dévoué maître, notre excellent ami M. Fournié.

Cabrerets

Violent incendie. — Un incendie s'est déclaré dans un hangar appartenant à M. Jean Baltrand, propriétaire à Bouziès-Haut. Cinquante quintaux de luzerne, des fagots de feuilles de peuplier, 50 toises de planches et 36 gerbes de seigle qui étaient remises au premier étage de cette construction ont été la proie de ces flammes. M. Baltrand n'a réussi à sauver qu'une paire de vaches et son cheval qui se trouvaient dans l'écurie. Les dégâts s'élevaient à 15.000 francs environ. Ils sont couverts par une assurance. Les causes du sinistre sont inconnues.

Montou

Succès universitaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre gracieuse compatriote, Mlle Simone Larroque, étudiante à la Faculté de Toulouse, vient d'être définitivement reçue aux examens de la Licence ès-sciences. Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

Prayssac

Succès scolaires. — Nous enregistrons avec plaisir le succès des élèves de notre école laïque de filles à l'examen du certificat d'études primaires. Sur neuf élèves présentés, cinq ont été reçus parmi les premières avec la mention très bien, et les quatre autres ont obtenu la mention bien. Rappelons que deux élèves sur deux présentés ont été admises aux concours des bourses de lycées (2^e série) et que trois élèves sur trois ont été reçus aux examens des bourses d'enseignement primaire supérieur.

Puy-l'Evêque

Compatriote. — C'est avec le plus vif plaisir que nous avons appris le succès de notre jeune compatriote, M. Marcel Paydel, fils de Mme Paydel, veuve de gendre, qui vient d'être déclaré admissible au concours pour l'Ecole normale. Nos compliments.

Mauvais

Publication de mariage. — On annonce le prochain mariage de M. Gaston-François Couture, fils de notre sympathique et dévoué maire avec Mlle Agnès-Marie-Louise Clerc, de Belaye (Lot).

Bouziès

Probité. — Le jour de la foire à Cabrerets il a été trouvé, sur la route de Conduché à Cabrerets, par M. Félicien Touron, menuisier à Cabrerets, un portefeuille contenant une assez forte somme. Il s'est empressé de la remettre à son propriétaire, M. Jean Delyit, fermier à Conduché. Nos félicitations. — Un autre portefeuille, mais celui-là vide, a été trouvé sur la foire de Cabrerets le même jour. Le réclamer à la mairie de Cabrerets.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Service d'autobus. — On nous annonce qu'à dater du 1^{er} août prochain il sera créé un service d'autobus par MM. Arnal et Pons, mécaniciens-garagistes à Figeac, allant à Causse-de-Figeac. 2^e foire de Figeac. — La 2^e foire du mois, n'a pas eu son importance habituelle en raison des nombreux

travaux des champs. Néanmoins, il y a eu beaucoup d'animaux amenés sur notre foire : ils se sont vendus avec une sensible baisse sur les cours de la foire du 15 dernier.

En revanche, le jardinage et la volaille se sont vendus à des cours bien plus élevés que précédemment. Poullets : 5 fr. la livre ; œufs, 5 fr. la douzaine ; lapins, de 1 fr. 75 à 2 fr. la livre ; pigeons, 5 et 6 fr. la paire suivant grosseur ; oisons, de 25 à 30 fr. la paire.

Certificat d'études primaires. — Vendredi, ont eu lieu, à l'école communale des garçons, les épreuves du certificat d'études primaires du canton de Figeac ouest. 44 candidats ont été présentés par les différentes écoles des communes de ce canton, 42 ont été reçus définitivement.

Nous leur adressons nos félicitations ainsi qu'à leurs maîtres. **Tribunal correctionnel.** — Dans son audience de samedi, le tribunal correctionnel a prononcé une condamnation pour chasse en temps prohibé, à 50 fr. d'amende, la confiscation du fusil ou sa valeur 100 fr., contre S..., de Toirac.

Le tribunal renvoie pour supplément d'information l'affaire M..., que le ministère public poursuit pour blessures par imprudence, avec son automobile, sur la personne de Latielle. **Bagnac**

Certificat d'études. — Vendredi 27 juillet, a eu lieu à Figeac l'examen du certificat d'études du canton Est. Quarante-quatre candidats, garçons et filles étaient inscrits ; trente-neuf ont pris part à l'examen ; vingt-huit ont été définitivement reçus.

Le temps. — Depuis deux mois, il n'a pas plu ; nous subissons toujours une température torride et dans les champs et surtout les jardins, tout est sec. Depuis de longues années nous n'avions eu pareille sécheresse. La fête. — Tous les ans, c'est vers le 20 août qu'a lieu la fête locale de Bagnac ; cette année, est-ce que la chaleur paralyse les énergies ? Dans tous les cas nous n'avons pas entendu parler de la fête. Et pourtant, les fêtes de Bagnac sont renommées ; elles attirent beaucoup d'étrangers et le commerce local n'a qu'à s'en louer.

Allons ! les jeunes gens : allons ! les commerçants, à l'œuvre, vite ; pas de temps à perdre ; un peu de bonne volonté ; organisez rapidement la fête et les jeux. L'argent ne manque pas et tout le monde est disposé à vous aider, pour que la fête ait son éclat accoutumé. **Lacapelle-Marival**

Fête locale. — Voici le programme des grandes fêtes qui auront lieu à Lacapelle-Marival les 14, 15 et 16 août prochain :

Mardi 14 août. — 18 heures, annonce de la fête par des salves d'artillerie ; 19 heures, tour de ville en musique ; 21 heures, retraite aux flambeaux ; 22 heures, bal.

Mercredi 15 août. — 7 heures, réveil en musique et tour de ville ; 9 heures, chants patriotiques au monument aux morts ; 10 heures, service solennel pour les enfants de Lacapelle morts pour la patrie ; 11 heures, place du Fort, jeu du baquet ; place de la Halle, jeux de la poêle et de la ficelle ; 14 heures, course aux ânes attelés, du Calvaire au Pigeonnier, prix : 20, 10 et 5 francs ; 15 heures, mât de cocagne ; 16 heures, devant la mairie, grande course de bicyclettes, régionale, prix : 30, 20 et 10 francs ; à 17 heures, bal sous la halle, pendant le bal, jeux du biscuit, course aux sacs ; 18 heures, départ d'un superbe ballon ; 19 heures, grande illumination féérique ; 21 heures, au foirail, brillants feux d'artifice ; 23 heures, bataille de confetti et grand bal sous la halle.

Judi 16 août. — 7 heures, tour de ville en musique ; jeu de la cruche et course aux œufs, Grande Rue ; 10 heures, aubades aux jeunes filles de la classe ; 11 heures, bal public ; 15 heures, course à pied ; 16 heures, grande course internationale de bicyclettes, prix : 60, 40 et 20 francs (engagements 2 fr.) ; 17 heures, départ d'un deuxième ballon ; 18 heures, tirage de la tombola ; 21 heures, terrasse de la mairie, brillants feux d'artifice ; 22 heures, grand bal sous la halle ;

minuit, grande farandole et clôture de la fête.

Le meilleur accueil sera réservé aux étrangers. Le Comité ne répond pas des accidents qui pourraient survenir pendant la durée des fêtes. Le Comité.

St-Céré

Ecole supérieure de jeunes filles. — Voici la liste des succès remportés par l'école aux examens de juin et juillet :

1. Bourses d'enseignement primaire supérieur : Mlle Frignac, Lacaze, Chanut (1^{re} série), Cayrol, Galaret (2^e série).

2. Brevet d'enseignement supérieur : Mlle Andréa Cayrol, Henriette Cellier, Marguerite Delpech, Laurence Déjannas, Sarah Fayet, Marie-Louise Pronpoch.

3. Brevet élémentaire : Mlle Andrée Cayrol, Henriette Cellier, Clémence Delbos, Sarah Fayet.

4. Concours d'admission à l'école normale : Mlle Yvonne Brunie, de Floirac, Renée Lescure, de Cornac.

5. Certificat d'études primaires : 14 reçues.

Total : 31 succès. De tels résultats se passent de commentaires. Ils font honneur aux lauréates, à Mme la directrice et aux professeurs.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Résultats d'examen :

1^{er} Brevet élémentaire (session de juillet).

Ont été admises : Mlle Combrouse Aimée de Monsempron-Libos ; Couder Germaine, de Lauzès ; Delbos Suzanne, du Roc ; Fabre Antoinette, de Calès ; Robert Fernande, de Grézel.

a) 2^e Admission à l'Ecole normale de Cahors : Mlle Baracqbal Madeleine, de Maulon, n° 8 ; Delbos Suzanne, du Roc, n° 10 ; Durand Marthe, de Vialolles, n° 19.

b) 3^e Agen : Mlle Combrouse Aimée de Monsempron, n° 1.

Brevet d'enseignement primaire supérieur.

Les 8 élèves admissibles ont été définitivement reçus.

Nota : 72 élèves ont été présentés au concours d'admission à l'E. N. d'Agen et 12 définitivement reçus.

Nos félicitations aux lauréates et aux maîtres.

Certificat d'études. — 20 garçons et 33 filles se sont présentés. 20 garçons et 32 filles ont été reçus. Nos félicitations.

Chute malencontreuse. — La femme Brunet, née Catherine Aymard, 60 ans, voulant franchir un fossé d'environ 60 centimètres, creusé sur la route du Mont-St-Jean, en vue de l'établissement de la canalisation qui doit amener l'eau potable à la nouvelle prison, est tombée si malencontreusement qu'elle s'est cassée une jambe au niveau de la cheville.

Cet accident, à son âge, l'immobilisera pendant plusieurs semaines. **St-Denis-près-Martel**

Les fêtes du 29 juillet. — Dimanche ont eu lieu les fêtes au Puy-d'Isoul. A 10 heures du matin, un char sur lequel étaient 20 jeunes filles habillées en gauloises, quitta St-Denis pour se rendre à Uxelodunum.

La fanfare de Martel fit entendre des marches entraînantes, et un long cortège composé d'une foule d'habitants et de visiteurs suivit le char.

Arrivé à l'oppidum, MM. Cazes et Vedrenne prononcèrent quelques paroles pour rappeler le souvenir des aïeux qui tombèrent pour défendre la liberté et firent l'historique d'Uxelodunum.

La cérémonie terminée, le cortège retourna à St-Denis où avait lieu un banquet auquel assistèrent de nombreux convives. Le dîner fut bien servi et les convives y firent honneur. Au dessert, des discours très applaudis furent prononcés. Pendant le banquet, des attractions diverses in-

ter, mais sans rigueur, durant la brume du soir et rendant noirs les pavés gras. L'air semblait doux aux deux

Viennois, habitués à un climat balayé de vagues brûlantes ou glacées. Le matin, Boleslas montait à cheval au Bois, puis il rentrait déjeuner à l'hôtel avec son père. Après la sieste ou la visite aux musées, ils se séparaient de nouveau pour se retrouver à l'heure du dîner dans quelque restaurant en renom. Le soir, ensemble ou seuls, ils allaient au spectacle.

Un jour, comme le mauvais temps avait privé Boleslas de sa promenade matinale et l'avait contraint à passer une heure de plus au Petit-Palais, il arriva en avance pour le déjeuner. Sachant ne pas voir son père avant longtemps, il s'installa dans la salle de lecture de l'hôtel. Il y était à peine depuis un moment, lorsqu'une exclamation lui fit lever les yeux :

— Hallo ! mais c'est M. Radetski ! Le gros Béla Hradisch était devant lui.

— Tiens ! monsieur Hradisch ! Le bonhomme s'assit auprès de Boleslas :

— Paris est vraiment le centre du monde ! J'y suis pour affaires, vingt-quatre heures, c'est tout, hélas ! Les affaires, voyez-vous, c'est un esclavage ! Mais il faut bien gagner sa vie, quand on n'a pas, comme vous, des chèques pleins les poches.

Le jeune homme sourit :

— Avez-vous revu les Czarnitski ?

— Ah ! oui, vous vous souvenez qu'à la réception de Son Altesse Im-

peratrice la jeunesse et les visiteurs.

Gramat

Trains supplémentaires. — Sur la demande de la Société des courses, la Compagnie d'Orléans organisera deux trains supplémentaires à l'occasion des fêtes de Gramat des 5 et 6 août et dans la nuit du dimanche au lundi.

Le train 5447, sur Capdenac, quittera Gramat à 0 h. 43, et celui 4160, dans la direction de Brive, partira à 0 h. 46.

Exposition canine. — Nous rappelons à nos lecteurs que les bulletins d'inscriptions sont envoyés sur demande adressée à M. Besson, secrétaire de l'exposition canine à Gramat, mais qu'il suffit de donner les indications suivantes : Nom du chien, âge, couleurs et marques particulières, race, nom et adresse de l'exposant. Prix demandé si le chien est à vendre. Joindre le montant du droit d'inscription qui est de 5 francs.

Nous rappelons également que les soins de propreté, la garde et la nourriture des chiens seront assurés par le comité d'organisation. Les chiens devront être amenés le 5 août, à huit heures.

Soulomès

Election. — La Commission de recensement des votes émis par les Commissions administratives des Bureaux d'Assistance du canton de Labastide-Murat a proclamé M. Delpech, maire de Soulomès, comme membre du Conseil cantonal chargé de statuer, dans ledit canton sur les demandes de soutien de famille.

Certificat d'études. — Mlle Marie-Louise Martin, élève de l'école de filles de Soulomès, a été reçue à l'examen du Certificat d'études qui a eu lieu à Labastide-Murat, le samedi, 20 juillet.

Les jeunes Serres Fernand, Sambat Fernand, Despeyrou Louis et Laplace Léon ont été reçus également au même examen.

Mariage. — On nous annonce le prochain mariage de M. Daniel Riquès, instituteur à Reyrevignes avec Mlle Jeanne Longpéch, demeurant à Soulomès.

Martel

Grandes fêtes des 18, 19 et 20 août 1923. — Dans notre dernière note nous annonçons au sujet de nos grandes fêtes des numéros sensationnels sur lesquels nous pouvons déjà donner quelques précisions.

D'abord, et indépendamment de la fanfare de Martel conduite par la baguette habile de son chef, qui vient de s'enrichir de nouvelles et précieuses collaborations et qui est toujours sur la brèche quand il s'agit de servir la cité et de hausser l'éclat de ses solennités, le comité des fêtes s'est assuré le concours d'un orchestre si bémol de tout premier ordre.

De plus, il a obtenu l'aimable concours d'un conférencier-archéologue de talent que nos vieux monuments ont toujours séduits et qui, au pied de chacun d'eux nous en fera connaître l'histoire et admirer la beauté.

Cette intéressante et instructive promenade à travers nos vieilles rues, s'ouvrira et se clôturera par une formidable salve de nos antiques canons, véritable bombardement, reliques d'un passé dont Martel peut s'enorgueillir.

Ce vrai pèlerinage sera agrémenté et complété par un défilé d'automobiles fleuries sur lesquelles prendront place jeunes filles et jeunes gens aux costumes archaïques, qui chanteront un chœur à 2 voix où deux de nos compatriotes célèbreront avec passion et talent les reliques architecturales de notre moyennageuse cité.

Un orchestre à cordes dont nous donnerons sous peu la composition accompagnera l'exécution de ce chœur.

Nous croyons pouvoir donner bientôt les détails relatifs à un numéro sensationnel qui fait actuellement l'objet de très sérieuses études.

Payrac

Hyménée. — Mercredi, 25 juillet, a été célébré à Ste-Fortunade (Corrèze), le mariage de notre sympathique compatriote M. Charles Lauvel, se-

crétaire général de la Préfecture de la Corrèze avec Mlle Léone Raynaud, la gracieuse fille du regretté M. Raynaud, maire et notaire de Ste-Fortunade. Une nombreuse et élégante société avait tenu à assister à la cérémonie nuptiale. La bénédiction a été donnée par l'évêque de Tulle, puis un déjeuner a réuni au château de Niala de nombreux convives, parmi lesquels on remarquait les Préfets de la Haute-Garonne, de la Corrèze, les présidents des tribunaux de Limoges et de Tulle.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

BULLETIN AGRICOLE

Oxydabilité des vins

Dans la « Vie agricole et rurale », M. Mathieu indique qu'au contact de l'air, tous les vins dissolvent de l'oxygène qui se combine rapidement avec les matières colorantes. Si l'aération est intense, il y a parfois dépôt des corps insolubles, mais toujours formation de substances solubles présentant des saveurs spéciales qui modifient rapidement celle des vins. Si, avec les vins normaux ces modifications sont peu sensibles et s'atténuent avec le temps, avec les vins mal constitués, il arrive souvent qu'un simple soufrage oxyde le vin en quelques heures ; c'est ce qui se produit avec les vins cassants, des vins blancs jaunissant et madérisant, des vins rouges à trouble brun ou avec dépôt bleu.

Cette oxydabilité est toujours exagérée avec les vins de raisins atteints de pourriture. Il est donc prudent, les années où la pourriture a sévi, d'examiner les vins nouveaux et de déterminer comment ils se comportent en présence de l'air et les déguster à plusieurs reprises après exposition à l'air. Si le vin rouge se trouble, si le vin blanc jaunit, il faut avant toute manipulation à l'air faire disparaître cette oxydabilité exagérée par une addition d'acide sulfureux ou d'acide citrique suivant les cas.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 54.

La crise allemande

Le Reichstag est convoqué

De Berlin : M. Leobe, président du Reichstag, a convoqué celui-ci pour le 8 août.

Toute décision concernant la crise gouvernementale sera renvoyée après cette date.

L'approvisionnement de Berlin

De Berlin : Le premier bourgmestre de Berlin, accompagné de plusieurs conseillers municipaux, est venu hier exposer au chancelier Cuno les difficultés que rencontre l'approvisionnement de la ville en vivres.

Les milieux socialistes ne cachent pas le peu de satisfaction que leur a apporté l'entretien.

A LONDRES

On tient l'accord allié pour impossible

De Londres : Bien que les milieux britanniques aient gardé une complète réserve au sujet des réponses française et belge qui lui ont été remises hier, on a l'impression, dans ces milieux, que l'accord entre les Alliés n'est pas plus en vue aujourd'hui que précédemment.

Que fera l'Angleterre ?

De Londres : On suggère ici que M. Baldwin pourrait bien répondre verbalement à l'Allemagne que ses propositions du 7 juin sont considérées en Grande-Bretagne comme pouvant servir de base à une discussion, mais qu'aussi longtemps que la résistance passive ne sera pas repudiée il n'y a aucune chance de faire un pas vers la solution du problème des réparations.

— Dire qu'il y a de par le monde des êtres semblables, sans entrailles ni cœur !... Et alors que se passa-t-il ? — Un coup de théâtre ! Le lendemain matin, comme j'allais le vieux comte à rassembler ses papiers, Schulze entra... — n'était-il pas chez lui ? — et proposait un nouvel arrangement. Il renoncera-t-il à sa créance pour que la belle Marilla consentit à l'épouser... ?

— Quelle horreur ! Boleslas était indigné. Il reprit :

— C'est une histoire de brigands que vous me racontez là ?

— Hélas ! oui, cher monsieur, une histoire de brigands modernes... Marilla commença par tomber en syncope, et puis elle se réveilla. Les bans furent publiés, et Schulze envoya des bijoux magnifiques. Le matin du mariage, on signa le contrat : la mariée était plus blanche que sa robe ; le vieux Czarnitski était en larmes. Mais Schulze donna quinze. Le jeune comte, venu pour la cérémonie, n'y comprenait rien. Quand il sut la vérité, il voulait tuer l'usurier ; il le vit déjà avec son revolver et allait tirer, mais la belle Marilla se dressa comme un spectre entre son frère et son mari : « Nous avons signé un contrat commercial, dit-elle ; il faut le tenir... » Et Schulze l'emmena.

Il y eut un silence. Hradisch était très ému, Boleslas tremblait, évoquant l'horrible vision de cette scène.

— Et ce Schulze est venu ? interrompit Boleslas.

— Oui, il est venu. C'était un petit Allemand d'aspect assez distingué, d'environ quarante-cinq ans. Il protesta de l'honnêteté de son commerce et accorda à Czarnitski, par bonté, vingt-quatre heures pour faire ses bagages. Quels bagages ? Tout était saisi !

— Et la belle Marilla ? demanda Boleslas.

— C'est moi-même qui ai dû tout lui apprendre, fit Hradisch avec émotion, et mon cœur se serrera toujours en y pensant. Elle devint pâle, si pâle ! Et puis elle demanda à voir Schulze, lui promettant de vendre petit à petit tous les biens, sous sa direction, pour que cela ne fit pas de scandale. Elle se placera ensuite comme dame de compagnie ou servante, et demandait seulement un petit voyage pour son pauvre vieux père. Mais Schulze souriait d'un air narquois et répétait : « Voilà dix ans qu'on me leurre de sonnettes ; la comédie est finie, il faut que le bon droit triomphe ! »

Boleslas secoua la tête :

Dans les milieux libéraux et travaillistes on dit que M. Baldwin manquera une occasion unique s'il n'insistait pas pour obtenir un règlement du problème des réparations sans tenir compte des vœux français.

La santé du Président Harding

De San Francisco : Cinq médecins ont déclaré cette nuit que l'état de santé du Président Harding était sérieux et présentait les signes de la congestion d'un poumon. Le Président est très faible. Il ne peut pas dormir.

L'anémie est vaincue

grâce à la Quintonine avec laquelle on fait un excellent fortifiant qui triomphe de l'anémie la plus rebelle et remonte rapidement l'organisme affaibli. Le flacon, 2 fr. 75. Pharmacie Orlicac à Cahors.

REMERCIEMENTS

Les familles ESTOURNEL, LARRIVE, ASTRUC, SALIEN et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie et qui ont assisté aux obsèques du regretté.

M. Louis ESTOURNEL

HERNIE. VARICE

Imediatamente soulagées ou GUÉRIES par les nouveaux appareils de

M. GLASER le grand spécialiste de PARIS Bd Sébastopol, 44, ancⁿ n° 63

OBESITÉ Allez donc l'ABDOMEN

l'émiment praticien qui vous fera gratuitement l'essai et la démonstration de ses appareils à CAHORS, vendredi 3 août, Hôtel de l'Europe. MAURIS, jeudi 9 août, Hôtel du Commerce. FIGEAC, jeudi 16 août, Hôtel de la Croix-Blanche (près la Poste). GRAMAT, 17 août, Hôtel de Bordeaux.

Agence des Autos Motobloc

M. Raoul PRADIE, Café du Palais National, à CAHORS, prévient le public que, comme par le passé, il assurera le service des transports aux prix les plus réduits. Location d'automobiles pour la Promenade et le Tourisme.

Fonds charcuterie

A céder de suite avec logement
S'adresser, 20, rue Nationale, CAHORS

ACHAT DE LIVRES

M. Paul COTINAUD, libraire à PARIS, 32, rue Jacob, est acheteur de livres anciens et modernes, reliures, littérature, histoire, voyages, etc. Il se trouvera dans la région dans une quinzaine. Lui écrire avec quelques détails et il ira traiter sur place et au comptant.

5 chances de gagner 1 million pour 246 francs. Ecrire à M. H. POMMIER, publiciste financier, 9, rue de l'Agueduc, PARIS (10^e), pour recevoir contre 5 bons Expositions des Arts, 1 tirage 6 août 1923. 5 Bons : 248 francs, 1 Bon : 50 francs.

Marché de La Villeue

30 Juillet 1923

ESPÈCES	ENTRÉES		REVENUS		
	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Boeufs....					
Vaches....	6.064	718	3,00	2,80	2,40
Porc.					
Veaux....	2.499	61	4,00	3,80	3,30
Moutons... 12.979		804	4,00	3,75	3,50
Porcs....	3.378		6,00	5,70	5,40

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les veaux, calme sur les moutons, plus facile sur les veaux, difficile sur les porcs.

Feuilleton de « Journal du Lot » 5.

LES MAINS PURES

ROMAN PAR LA

Comtesse de BAILLEHACHE

IV

— Vous êtes étranger, dit-il. Voilà cette tombe !... Là, ce monument carré.

Boleslas était trop ému pour remarquer le ton singulier de cette réponse ; il remercia et se dirigea vers le « monument carré ». C'était une dalle épaisse sur laquelle la mousse avait poussé en abondance, effaçant toute trace de nom. Le lierre avait disjoint la pierre, dévorée de lichens de toutes sortes.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Dernier revenu Cours du 20 juillet Cours du 27 juillet

Fonds d'Etat

Table of bond prices including 3% 0/0, 3 1/2% 0/0, 4% 0/0, etc.

Crédit Foncier

Table of Credit Foncier prices for various regions like Communales, Foncières, etc.

Ville de Paris

Table of Paris city bond prices for 1865, 1871, 1875, etc.

Values étrangères

Table of foreign exchange rates for Japan, Brésil, Italie, etc.

Chemins de fer

Table of railway fares for various routes like Est, Orléans, Midi, etc.

Bibliographie

La Revue Scientifique (Revue Rose) illustrée publie un magnifique numéro sur l'Œuvre de Pasteur...

Revue Scientifique illustrée

Paraissant les Deuxième et Quatrième Samedis de chaque Mois. Sommaire du n° spécial du 28 juillet 1923.

L'Œuvre de Pasteur et ses Conséquences

L'Enchaînement des Découvertes de Pasteur, par le Dr Pasteur Valléry-Radot, médecin des Hôpitaux de Paris...

cent, médecin inspecteur général, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine.

Pasteur et la Maternité, par le professeur Pinard, membre de l'Académie de Médecine. Pasteur et l'Hygiène, par le Dr Dujarric de la Rivière, de l'Institut Pasteur.

LES ANNALES

Albert Londres raconte dans le numéro des Annales de cette semaine comment il fit connaissance avec le Japon et la première journée qu'il passa à Kioto.

Chemin de fer de Paris à Orléans

ÉTÉ 1923. Relations rapides avec l'Algérie ALGER ET ORAN. PAR PORT-VENDRES. Le trajet le plus rapide de Paris à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Narbonne, Perpignan.

Wagon-Lits Paris-Perpignan et vice-versa.

La traversée la plus courte de France en Algérie par la Compagnie de Navigation Mixte (Touache). a) PARIS-ALGER. Voyage total en 40 heures environ.

b) PARIS-ORAN

Voyage total en 48 h. environ. Traversée de Port-Vendres à Oran en 28 h. par paquebot « Mustapha II ». Retour. — Départ de Port-Vendres à 13 h.

Relations directes d'été de Bordeaux-Saint-Jean, Toulouse et Nantes avec les stations thermales d'Auvergne depuis le 1er juin 1923.

Aller. — Départ de Bordeaux-Saint-Jean à 10 h. 02, de Périgueux à 12 h. 38, de Brive à 14 h. 13. Arrivée à la Bourboule à 18 h. 32, au Mont-Dore à 18 h. 50 et à Royat à 19 h. 24.

La Tour des Côtes de Bretagne en automobile.

D'accord avec le réseau de l'Etat, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans organisera du 15 juillet au 21 septembre 1923 un voyage en automobile le long des côtes de Bretagne entre Vannes et Dinard.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

Pour la guérison des : ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente de yeux et des oreilles. MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le Phosphode GARNAL et le Corps Médical. Le D' ORTEL. Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHODE GARNAL. C'est de l'huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

SERVICE D'ÉTÉ (1923)

Table of train schedules from Paris to Cahors via Toulouse, listing routes and departure times.

Table of train schedules from Toulouse to Paris via Cahors, listing routes and departure times.

Table of train schedules from Cahors to Libos, listing routes and departure times.

Table of train schedules from Aurillac to St-Denis-près-Martel, listing routes and departure times.

Table of train schedules from St-Denis-près-Martel to Paris via Cahors, listing routes and departure times.

Table of train schedules from Cahors to Capdenac, listing routes and departure times.